AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

221C3561
FR0010613471-FS1013

22 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SUEZ

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 décembre 2021, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 décembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SUEZ et détenir indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 696 689 actions SUEZ représentant autant de droits de vote, soit 0,11% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Goldman Sachs International	3 248	ns
Goldman Asset Management, L.P.	528 123	0,08
Goldman, Sachs & Co. LLC	138 684	0,02
Goldman Sachs Bank Europe SE	17 362	ns
Goldman Sachs Asset Management International	8 674	ns
United Capital Financial Advisers, LLC	598	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**696 689**	**0,11**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SUEZ hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, 16 481 actions SUEZ (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions SUEZ et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat, sans date d'échéance prévue.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 138 338 actions SUEZ (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre de 2 contrats « *swaps* », à dénouement en espèces, exerçables à tout moment entre le 30 décembre 2021 et le 13 janvier 2022.

[1] Sur la base d'un capital composé de 639 599 827 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.